

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |  |                                     |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>SHAREN COMEAU   | Numéro de permis<br>2015890 | Date d'inspection<br>Le 13 juin 2025     |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie la Coccinelle                                 |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 899-0673    |                                     |
| Adresse<br>50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4                                 |                             |  |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Tina Richard Tardif |                             | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                             | Règlement                   | Date limite pour être conforme           | Date d'attestation de la conformité |

|  |
|--|
| Commentaires généraux  |
| Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la collation, les jeux libres à l'intérieur et les jeux libres à l'extérieur.<br><br>Le ratio est respecté lors de l'inspection. |

original signé par  
Tina Richard Tardif

Le 13 juin 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Sharen Comeau

Le 13 juin 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date